



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°2080010  
dossier lié n° 2070170

Maisons-Alfort, le 28 janvier 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
PROP'SOL SPRAY, n° intrant 2080010**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 22/02/2007 d'un dossier, déposé par SYNGENTA AGRO, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation PROP'SOL SPRAY.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence RESOLVA SPRAY, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2070170, est en cours de validité jusqu'au 31/12/2017 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour PROP'SOL SPRAY est bien strictement identique à celle déclarée pour RESOLVA SPRAY ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation PROP'SOL SPRAY, présentée par SYNGENTA AGRO, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit RESOLVA SPRAY.**

En application de l'article R.253-17 du code rural, l'Afssa recommande que toute décision d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques soit assortie de l'obligation, pour son détenteur, de lui fournir annuellement les données chiffrées précises sur les quantités de produit mises sur le marché en France et que ces données, qui fourniraient des éléments utiles à toute évaluation ultérieure de ce produit, soient transmises à l'Afssa.

Pascale BRIAND